



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Parents d'eleves

Question écrite n° 63119

Texte de la question

M Maurice Briand demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, les dispositions qu'il envisage de prendre afin de promouvoir une meilleure participation des associations de parents d'eleves au sein des etablissements scolaires.

Texte de la réponse

Reponse. - La circulaire no 86-256 du 9 septembre 1986 insiste tout particulierement sur la qualite de l'accueil qui doit etre offert dans les etablissements scolaires aux parents d'eleves et sur l'information qui leur est due. L'importance de la participation des parents d'eleves, notamment a travers leurs associations a ete reconnue par la loi d'orientation sur l'education du 10 juillet 1989 qui en a fait des membres a part entiere de la communaute educative. Pour ce faire, les etablissements scolaires sont incites a mettre en place les dispositions necessaires pour un meilleur accueil et une meilleure information des familles quant a leur participation au fonctionnement des etablissements d'enseignement secondaire. Ils sont invites egalement a prendre toute initiative pour favoriser une participation effective et suivie des parents a la vie scolaire et de leurs associations au sein des differents conseils des etablissements. Par ailleurs, l'elaboration des projets d'etablissement, prevue par la loi d'orientation doit leur permettre d'etre associes plus etroitement et plus concretement a la definition de la politique educative des etablissements. En effet la participation accrue des parents d'eleves dans le fonctionnement des etablissements scolaires constitue un element important tant dans la democratisation et le fonctionnement harmonieux du systeme educatif que dans la lutte contre l'echec scolaire. Il convient en particulier de souligner le role important des parents elus au sein du conseil d'ecole, conseil qui vote le reglement interieur de l'etablissement, etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire, donne tous avis et presente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'ecole et sur les questions interessant la vie de celle-ci, dans le cadre notamment de l'elaboration du projet d'ecole a laquelle il est associe. Il est en outre obligatoirement consulte par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'ecole et donne son accord pour l'organisation d'activites complementaires. C'est pourquoi, le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture envisage, pour la rentree prochaine, de promouvoir une campagne d'information et de sensibilisation de tous les membres de la communaute educative sur le role et la place des parents d'eleves au sein de l'ecole.

Données clés

Auteur : [M. Briand Maurice](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63119

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1992, page 4867